

Conseil communautaire

Séance du 13 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice	61
- Présents	56
- Votants par procuration	3
- Total des votants	59



Compte rendu de la séance affiché le 19 avril 2021 pendant deux mois



L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, convoqué le 7 avril, s'est assemblé en session ordinaire à l'auditorium du Musée des Pêcheries et par visioconférence, sous la présidence de Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Présidente.

PRESENTS :

- Mme POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, Présidente,
- M. AUBRY Pierre, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. BACQ Ludovic, Maire et Conseiller communautaire de Criquebeuf-en-Caux, en visioconférence,
- M. BLANCHET Franck, Maire et Conseiller communautaire de Vattetot-sur-Mer,
- M. BOSKOS Ismaël, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme BOUGON Marie-France, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. BRUMARD Pascal, Conseiller communautaire de Colleville, en visioconférence,
- Mme CAVELIER Elisa, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. COGNIE Florentin, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. COLOMBEL Gérard, Maire et Conseiller communautaire de Contremoulins, en visioconférence,
- M. COURSAULT Olivier, Maire et Conseiller communautaire de Froberville, en visioconférence,
- M. CROCHEMORE Jean-Marie, Maire et Conseiller communautaire de Ganzeville,
- Mme CUISNIER Céline, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme DEHAIS Amélie, Maire et Conseillère communautaire d'Ypreville-Biville, en visioconférence,
- Mme DELALANDRE Agnès, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. DEMONDION Jean-Marie, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. DONNET Pascal, Maire et Conseiller communautaire d'Epreville,
- Mme DOUTRELEAU Fanny, Conseillère communautaire suppléante de Thiergeville, en visioconférence,
- M. DUBUC Christophe, Maire et Conseiller communautaire d'Yport, en visioconférence,
- M. DUVAL Patrice, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. FAVEY Emmanuel, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Pierre-en-Port,
- M. FIQUET Jonathan, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. FLAMANT Eric, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme FONTAINE Sylvie, Conseillère communautaire suppléante de Sorquainville, en visioconférence,
- M. FREGER Joël, Maire et Conseiller communautaire de Riville, en visioconférence,
- M. GELEBART André, Maire et Conseiller communautaire de Thiétreville,
- M. GOULET Dominique, Maire et Conseiller communautaire de Tourville-les-Ifs,
- M. GOSSELIN Régis, Maire et Conseiller communautaire de Limpville,
- Mme GUENOT Estelle, Maire et Conseillère communautaire de Gerville,
- M. HAINGUE Régis, Maire et Conseiller communautaire de Toussaint, en visioconférence,
- Mme HEBERT Séverine, Maire et Conseillère communautaire d'Elétot, en visioconférence,
- M. HOGUET Bernard, Maire et Conseiller communautaire de Saint-Léonard,
- M. HOPITAL Jean-Baptiste, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme JAURE Christine, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. LAMBERT Serge, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme LARCHER-DUJARDIN Marie-José, Maire et Conseillère communautaire de Gerponville, en visioconférence,
- Mme LECONTE Céline, Maire et Conseillère communautaire de Maniquerville, en visioconférence,
- M. LECOURT Pascal, Maire et Conseiller communautaire de Senneville-sur-Fécamp,
- M. LOUISET Jacques, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. MALBRANQUE David, Maire et Conseiller communautaire des Loges,
- M. MAHEUT Raynald, Conseiller communautaire de Fécamp, à partir de la délibération N°2021/35C,
- Mme MARICAL Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme MARTIN Bénédicte, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. MOUCHE Yannick, Maire et Conseiller communautaire d'Ecretteville-sur-Mer,
- M. NAVARRE Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire de Valmont,
- M. PATRY Emmanuel, Conseiller communautaire de Fécamp, en visioconférence,



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

- Mme POULAIN Denise, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme RIOULT Sophie, Conseillère communautaire de Saint-Léonard, en visioconférence,
- Mme RIVIERE Virginie, Maire et Conseillère communautaire de Thérouldeville, en visioconférence,
- M. ROUSSEL David, Conseiller communautaire de Fécamp,
- M. ROUSSELET Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sainte-Hélène-Bondeville,
- M. SCARANO Eric, Maire et Conseiller communautaire de Sassetot-le-Mauconduit,
- Mme SOENEN Brigitte, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme TESSIER Dominique, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- Mme VANGEON Stéphanie, Conseillère communautaire de Fécamp, en visioconférence,
- M. VASSET Laurent, Maire et Conseiller communautaire d'Angerville-la-Martel,

PROCURATIONS :

- Mme CAHARD-LAMBERT Chantal, Conseillère communautaire de Fécamp, à Mme MARTIN Bénédicte,
- Mme DUHORNAY Catherine, Conseillère communautaire de Fécamp, à M. MAHEUT Raynald,
- M. JEANNE Patrick, Conseiller communautaire de Fécamp, à M. PATRY Emmanuel,

ABSENTS :

- Mme AFFAGARD Thérèse, Maire et Conseillère communautaire de Theuville-aux-Maillots,
- M. PANEL Jean-Louis, Maire et Conseiller communautaire d'Ancretteville-sur-Mer,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. CARDON Christophe, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme VION Marion Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme BREVART Laure, Directrice des Services techniques de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme DEHOUCK-AME Myriam, Chargée de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, en visioconférence,
- Mme MOUTIER Sophie, Chargée de Mission de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- Mme ANDRIES Karine, Secrétaire Générale de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Laurent VASSET est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Le Conseil communautaire

Délibération N°2021/20C : Rapport égalité Femmes Hommes 2020

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire donne acte de la présentation du rapport égalité Femmes Hommes 2020 de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Délibération N°2021/21C : Vote du Compte de Gestion - Budgets annexes 2020

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur, au titre des Budgets annexes Ordures Ménagères, Bâtiments Industriels, Santé, Transport, Hôtel d'entreprises, Actions économiques, ZA d'Angerville, ZA de Thiétreville, Centre Aquatique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil communautaire.

Délibération N°2021/22C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Ordures Ménagères"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe Ordures Ménagères,
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget annexe Ordures Ménagères 2020.

Délibération N°2021/23C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Bâtiments Industriels"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe Bâtiments Industriels,
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs tels du Budget annexe Bâtiments Industriels 2020.

Délibération N°2021/24C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Actions Economiques"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Actions Economiques qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération,

- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget annexe Actions économiques 2020.

Délibération N°2021/25C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Hôtel d'entreprises"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Hôtel d'entreprises qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération,
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget annexe Hôtel d'entreprises 2020.

Délibération N°2021/26C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "ZA Thiétreville"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget ZA Thiétreville qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération,
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget annexe ZA Thiétreville 2020.

Délibération N°2021/27C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "ZA Angerville"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget ZA d'Angerville qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération,
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget annexe ZA d'Angerville 2020.

Délibération N°2021/28C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Santé"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe Santé qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération,
- ✚ reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 5 158,80 € pour les dépenses d'investissement.
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget annexe Santé 2020.



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Délibération N°2021/29C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Transport"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe Transport qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération.
- ✚ reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 3 360 € pour les dépenses d'investissement.
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget Transport 2020.

Délibération N°2021/30C : Vote du Compte Administratif 2020 - Budget "Piscine"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ donne acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif du Budget annexe Piscine qui est résumée dans le document annexé à la présente délibération.
- ✚ reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 13 783.15 € pour les dépenses d'investissement.
- ✚ vote et arrête les résultats définitifs du Budget Piscine 2020.

Délibération N°2021/31C : Affectation anticipée du résultat 2020 - Budget "Général"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, statue sur l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement du budget général.

Délibération N°2021/32C : Affectation du résultat 2020 - Budget "Ordures Ménagères"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le résultat présentant un déficit, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/33C : Affectation a du résultat 2020 - Budget "Bâtiments Industriels"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le résultat présentant un déficit, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/34C : Affectation du résultat 2020 - Budget "Actions Economiques"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le résultat présentant un déficit, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/35C : Affectation du résultat 2020 - Budget "Hôtel d'entreprises"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le résultat présentant un déficit, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/36C : Affectation du résultat 2020 - Budget "ZA Thiétreville"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le résultat présentant un excédent, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/37C : Affectation du résultat 2020 - Budget "ZA Angerville"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le résultat présentant un excédent, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/38C : Affectation du résultat 2020 - Budget "Santé"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le résultat présentant un déficit, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/39C : Affectation du résultat 2020 - Budget "Transport"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le résultat présentant un excédent, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/40C : Affectation du résultat 2020 - Budget "Piscine"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le résultat présentant un déficit, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, procède à son affectation.

Délibération N°2021/41C : Affectation anticipée du résultat 2020 - Régie "Eau potable"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, statue sur l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement de la régie "Eau potable".

Délibération N°2021/42C : Affectation anticipée du résultat 2020 - Régie "Assainissement collectif"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, statue sur l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement de la régie "Assainissement collectif".

Délibération N°2021/43C : Vote des taux de fiscalité

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral qui s'appliquent pour 2021 comme suit

- ✚ Cotisation foncière des entreprises à 25,03 %
- ✚ Taux Taxe d'Habitation : 8,39 % (pour mémoire taux 2019 applicable de fait)
- ✚ Taux Taxe Foncière : 0
- ✚ Taux Taxe Foncier Non Bâti : 2,17 %

Délibération N°2021/44C : Vote du taux de TEOM

- A la majorité des suffrages exprimés, avec six abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET, M. BOSKOS, M. SCARANO, M. FAVEY et M. BLANCHET) et sept votes contre (Mme MARTIN avec le pouvoir de Mme CAHARD-LAMBERT, M. PATRY avec le pouvoir de M. JEANNE, M. MALBRANQUE, M. GOULET et Mme GUENOT).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères instituée par délibération du 12 octobre 2020, à 17,30 % pour l'année 2021, sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Délibération N°2021/45C : Vote des taux de versement mobilités

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ✚ de maintenir pour l'exercice 2021 le taux de versement mobilité applicable sur le territoire de la commune de Fécamp à 0,55 % (Identifiant n°9307616)
- ✚ de maintenir pour l'exercice 2021 le taux de versement mobilité applicable sur le territoire des communes suivantes à 0,35 % (Identifiant n°9307619) :
 - CRIQUEBEUF-EN-CAUX
 - EPREVILLE
 - FROBERVILLE
 - GANZEVILLE
 - GERVILLE
 - LES LOGES
 - MANIQUERVILLE
 - SAINT-LEONARD
 - SENNEVILLE-SUR-FECAMP
 - TOURVILLE-LES-IFS
 - VATTETOT-SUR-MER
 - YPORT



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

✚ de maintenir le taux de versement mobilité applicable sur le territoire des communes suivantes à 0,35 % (Identifiant n°9307620) :

- ANCRETTEVILLE-SUR-MER
- ANGERVILLE-LA-MARTEL
- COLLEVILLE
- CONTREMOULINS
- ÉCRETTEVILLE-SUR-MER
- ÉLETOT
- GERPONVILLE
- LIMPIVILLE
- RIVILLE
- SAINT-PIERRE-EN-PORT
- SAINTE-HELENE-BONDEVILLE
- SASSETOT-LE-MAUCONDUIT
- SORQUAINVILLE
- THEROULDEVILLE
- THEUVILLE-AUX-MAILLOTS
- THIERGEVILLE
- THIETREVILLE
- TOUSSAINT
- VALMONT
- YPREVILLE-BIVILLE

✚ Le bénéficiaire du versement destiné aux transports en commun est :

FECAMP CAUX LITTORAL AGGLO
825 route de Valmont
BP 97
76403 FECAMP CEDEX

✚ Le comptable dont dépend le bénéficiaire est :

TRESORERIE DE FECAMP MUNICIPALE
79 rue Jules Ferry
76400 FECAMP

✚ Madame la Présidente sera chargée de notifier cette décision aux Services de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale par courrier électronique (vt.transport@acoss.fr), accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires.

Délibération N°2021/46C : Budget primitif 2021 – Budget "Général"

- A la majorité des suffrages exprimés, avec trois abstentions (Mme CUISNIER, M. LOUISET et M. BOSKOS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif, l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant, la mise en œuvre des différentes dépenses et recettes inscrites, le versement des subventions d'équipement inscrites à la section d'investissement.



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	17 618 775,02 €
Montant des dépenses :	17 618 775,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant des recettes :	5 041 495,92 €
Montant des dépenses :	5 041 495,92 €

Délibération N°2021/47C : Budget primitif 2021 – Budget "Bâtiments Industriels"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	2 280 197 €
Montant des dépenses :	2 280 197 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant des recettes :	2 161 831 €
Montant des dépenses :	2 161 831 €

Délibération N°2021/48C : Budget primitif 2021 – Budget "ZA Thiétreville"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	545 800,81 €
Montant des dépenses :	545 800,81 €



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

 **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Montant des recettes :	765 595,10 €
Montant des dépenses :	765 595,10 €

Délibération N°2021/49C : Budget primitif 2021 – Budget "ZA Angerville"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

 **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Montant des recettes :	522 762,28 €
Montant des dépenses :	522 762 28 €

 **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Montant des recettes :	753 125,42 €
Montant des dépenses :	753 125,42 €

Délibération N°2021/50C : Budget primitif 2021 – Budget "Santé"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

 **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Montant des recettes :	1 042 372 €
Montant des dépenses :	1 042 372 €

 **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Montant des recettes :	32 597 €
Montant des dépenses :	32 597 €



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Délibération N°2021/51C : Budget primitif 2021 – Budget "Transport"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	2 904 730 €
Montant des dépenses :	2 904 730 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant des recettes :	16 360 €
Montant des dépenses :	16 360 €

Délibération N°2021/52C : Budget primitif 2021 – Budget "Piscine"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de Budget Primitif joint en annexe et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à mobiliser les crédits d'emprunt inscrits en recettes de la section d'investissement au titre du présent budget pour un montant global de 351 212,15 €, et à signer tout document et contrat afférent à la souscription de ces emprunts.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	3 171 665 €
Montant des dépenses :	3 171 665 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant des recettes :	876 212,15 €
Montant des dépenses :	876 212,15 €



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Délibération N°2021/53C : Budget primitif 2021 – Régie "Eau potable"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif de la régie d'eau potable et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	2 347 687,74 €
Montant des dépenses :	2 347 687,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant des recettes :	2 080 381,75 €
Montant des dépenses :	2 080 381,75 €

Délibération N°2021/54C : Budget primitif 2021 – Régie "Assainissement collectif"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le projet de Budget Primitif de la régie d'assainissement collectif et l'ensemble des inscriptions budgétaires y figurant.

Ce budget se présente en équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant des recettes :	3 553 394,50 €
Montant des dépenses :	3 553 394,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant des recettes :	2 887 522,02 €
Montant des dépenses :	2 887 522,02 €

Délibération N°2021/55C : Décision modificative N°1 – Budget "TEOM"

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la décision modificative du budget TEOM.

- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à mobiliser les crédits d'emprunt inscrits en recettes de la section d'investissement au titre du présent budget pour un montant global 275 924,97 €, et à signer tout document et contrat afférent à la souscription de ces emprunts.

Compte tenu de ces modifications, le budget sera de :

	B.P. et DM préalables	D.M.	Total
Fonctionnement	6 400 000 €	1 492 894 €	7 892 894 €
Investissement	676 000 €	257 258 €	933 258 €

Délibération N°2021/56C : Transfert emprunts Budget Général vers le budget annexe TEOM

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire a validé la création d'un budget annexe Ordures Ménagères TEOM, à compter du 1^{er} janvier 2021. Il s'agit d'un budget annexe établi selon la nouvelle nomenclature M14 avec seule autonomie financière.

L'ancien budget REOM M4 a été clos au 31 décembre 2020 et ses résultats seront intégrés à ce budget annexe après leur vote ainsi que les emprunts spécifiques à la compétence Ordures Ménagères qui s'y trouvaient.

Il convient d'opérer le transfert des emprunts relatifs à la compétence Ordures ménagères qui figurait dans le budget général, ces emprunts étant afférents aux dépenses d'équipement liés au fonctionnement du service de collecte sur le périmètre des communes de l'ex Communauté de communes du canton de Valmont, qui étaient restées sur le budget général dans le cadre du financement TEOM (ces emprunts correspondants à des emprunts réalisés historiquement par la Communauté de communes du canton de Valmont et affectés spécifiquement à l'achat d'équipements OM).

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le transfert de ces emprunts affectés au budget annexe TEOM mis en place.

Délibération N°2021/57C : Attributions de compensation – 1^{er} trimestre 2021

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le versement, au titre du 1^{er} trimestre, 25 % des montants suivants :

COMMUNES	Attribution annuelle de base (25% de cette somme sera versée au titre du 1^{er} trimestre)
Colleville	39 285 €
Contremoulins	12 912 €
Criquebeuf-en-Caux	5 183 €
Epreville	14 875 €
Fécamp	2 034 909 €



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Froberville	31 763 €
Ganzeville	2 075 €
Gerponville	3 518 €
Gerville	17 338 €
Les Loges	11 763 €
Limpiville	1 935 €
Maniquerville	6 236 €
Saint-Léonard	125 678 €
Senneville-sur-Fécamp	17 440 €
Thérouldeville	20 786 €
Thiergeville	2 561 €
Thiétreville	472 €
Tourville-les-Ifs	15 119 €
Toussaint	28 808 €
Valmont	59 669 €
Vattetot-sur-Mer	940 €
Yport	24 246 €

Délibération N°2021/58C : Modification simplifiée N°1 du PLUiHD - Définition des modalités de concertation avec le public

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe les modalités de mise à disposition du dossier au public de la façon suivante :

- ✚ Mise à disposition durant 1 mois du dossier de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'au siège de la Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- ✚ Mise à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération, d'un cahier d'observations, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ✚ Mise à disposition dans chaque commune d'un accès au dossier numérique de modification simplifiée et d'un cahier d'observations, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ✚ Le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations par écrit à Madame la Présidente de l'Agglomération, 825 route de Valmont, BP 97, 76403 FECAMP CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr, en précisant en objet : "modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal".
- ✚ Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du dossier.

Délibération N°2021/59C : Avis sur le projet de modification simplifiée N°2 du SCoT du Pays des Hautes Falaises

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, formule un avis favorable au projet de modification simplifiée N°2 du SCoT du Pays des Hautes Falaises.

Délibération N°2021/60C : Prise en charge de la cotisation annuelle à l'ordre des architectes

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ verse la somme de 280 € au Conseil national de l'ordre des architectes au titre de la cotisation 2021, pour Madame Myriam DEHOUCK-AME.
- ✚ prévoit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2021.

Délibération N°2021/61C : Cession bâtiment Parc d'Activités des Hautes Falaises

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ cède à la SCI ENERGIE, société portant l'investissement foncier et représentée par Monsieur Yannick COLINET, ou à toute autre personne morale s'y substituant, un bâtiment à usage industriel d'une superficie de 662 m² (sur une parcelle de 5 300 m², découpe cadastrale en cours issue des parcelles Za 56 et Za 34) pour un prix de 55 000 euros (soit 10,37€/m²) hors frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.
- ✚ donne mandat à Madame la Présidente ou son représentant afin de procéder à la signature de tous les actes à établir.

Délibération N°2021/62C : Convention Le Havre Seine développement 2021

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ valide la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et Le Havre Développement, ci-jointe.
- ✚ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à cette convention.
- ✚ autorise le versement des sommes liées à la mise en œuvre de cette convention.



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Délibération N°2021/63C : Renouvellement adhésion Normandie Attractivité 2021

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral à l'association Normandie Attractivité.
Le montant annuel de la cotisation est de 3 000 €.

Délibération N°2021/64C : Renouvellement adhésion Seine-Maritime Attractivité 2021

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ décide de renouveler son adhésion à Seine-Maritime Attractivité ;
- ✚ autorise le versement de la cotisation à cet organisme ;
- ✚ autorise la signature par Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération N°2021/65C : Programmation d'actions 2021

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Madame la Présidente ou son représentant, à confirmer auprès des différents porteurs de projets listés ci-dessous, les montants des subventions actés par le Comité de pilotage pour la programmation d'actions 2021.

1. Animation du Programme et du Quartier

Agglomération de Fécamp Caux Littoral :	
Animation du Programme / Equipe opérationnelle	12 000 €
Centre Social du Ramponneau : Accompagnement du conseil citoyen : (+ crédits 2020 restant : 1500 €)	1 500 €
Association Porte Voix du Ramponneau : Fonds de participation des habitants : (Crédits 2019 et 2020 restant : 1500 €)	
Centre Social du Ramponneau : Soutien aux initiatives d'écocitoyenneté :	2 500 €
Centre Social du Ramponneau : D'un quartier à l'autre :	1 500 €

2. Education :

Association Fécamp Plus : Maison des écoliers :	8 000 €
Association Fécamp Plus : Jardin des mots :	3 800 €
Centre Social du Ramponneau : Programme de Réussite Educative : (Orienté vers AAP d'été pour complément)	16 000 €
Centre Social du Ramponneau : Clubs coups de pouce :	18 000 €
Association Fécamp Plus : Lien écoles-familles :	5 000 €
Association Fécamp Plus : Action du soir :	20 000 €



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Réunion du Conseil communautaire

Séance du 13 avril 2021

Ville de Fécamp : Jeunes Fécampoises en Action - Mineurs mais citoyens : 1 200 €

Association Fécamp Plus : Incivilités faites aux femmes 4 459 €

3. Développement économique : Accès à l'emploi

Positiv Planet France : Sensibilisation à la Création d'entreprise : 5 500 €

Mission Locale : 100 chances – 100 emplois : 8 000 €

Fondation Agir Contre l'Exclusion : 4 000 €

GRETA : Recyclerie des compétences (crédits 2020)

4. Mobilité : Faciliter la mobilité psychologique des habitants

Association Fécamp Plus : Mobilité des jeunes : 4 454 €

5. Culture : Faire de la culture une dynamique de quartier

Centre Social du Ramponneau : Groupe de réflexion-action culture : 1 000 €

(+ crédits restants 2019 : 1500 €)

Cueilleurs d'Histoires : A3 au Musée : 3 000 €

Madame Phénomène : Comme un spaghetti qui danse dans l'eau : 3 500 €

Théâtre le Passage : Laissez les grimper : 2 000 €

Maison des Jeunes et de la Culture : Balade du Petit Prince : 4 000 €

AATLA : Ateliers Phoenix : 1 500 €

AATLA : Ateliers Recup'arts : 0 €

(orienté vers AAP d'été)

AATLA : Les lucioles des Hauts Camps : 0 €

(orienté vers AAP d'été)

6. Santé : Faire de la santé un réel facteur de bien-être pour tous les habitants

Centre Social du Ramponneau : Mieux s'informer sur la santé : 1 500 €

Association Fécamp Plus : Santé Education : 4 000 €

Association Fécamp Plus : O'Tour de la Danse : 4 000 €

Association Fécamp Plus : Groupes d'expression ados : 4 000 €

Total de l'aide financière du Contrat de Ville : 144 513 €

Délibération N°2021/66C : Garantie d'emprunt aux organismes HLM

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Immobilière Basse Seine auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

Délibération N°2021/67C : Télétravail

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✚ instaure le télétravail au sein de la collectivité dans le respect des principes définis dans le document figurant en annexe,
- ✚ valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans le document figurant en annexe,
- ✚ inscrit les crédits correspondants au budget.

Délibération N°2021/68C : Relevé des délibérations du Bureau

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Dans le cadre des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire, et selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations suivantes ont été prises par le Bureau communautaire :

NUMERO	OBJET	MONTANT
N°2021/01B du 4 février 2021	Avenant n°1 au marché de fourniture de repas à destination des bénéficiaires du portage de repas à domicile avec la Société NEWREST RESTAURATION	Moins-value de 0,12 centimes par repas
N°2021/02B du 4 février 2021	Attribution des marchés relatifs à l'entretien des espaces verts des bâtiments communautaires et des chemins de randonnées	• ACTIF INSERTION pour le lot n°1 – entretien des espaces verts des bâtiments communautaires, pour un montant annuel estimé à 140 545,30 € HT • ASSOCIATION D'INSERTION LES BRIGADES VERTES pour le lot n°2 – entretien des chemins de randonnées, pour un montant annuel estimé à 48 136,00 € HT
N°2021/03B du 4 février 2021	Avenant n°4 lié aux incidences de la crise sanitaire sur le marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetterie - Lot n° 1 : Gestion du bas de quai de la Déchetterie d'Epreville passé avec la Société IKOS ENVIRONNEMENT	5 845,53 €/HT soit 6 430,08 €/TTC selon le taux de TVA en vigueur



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Réunion du Conseil communautaire

Séance du 13 avril 2021

N°2021/04B du 11 mars 2021	Avenant n°5 – Prolongation du marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries avec la société IKOS ENVIRONNEMENT Lot n°1 : Gestion du bas de quai de la déchetterie d'Epreville	(+) 28 884,51 €/HT
N°2021/05B du 11 mars 2021	Avenant n°1 – Prolongation du marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries avec la société GARDET & DE BEZENAC ENVIRONNEMENT Lot n°2 : Gestion du bas de quai de la déchetterie de Theuville-aux-Maillots	(+) 16 493,13 €/HT
N°2021/06B du 11 mars 2021	Avenant n°1 – Prolongation du marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries avec la société CHIMIREC VALRECOISE Lot n°3 : Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	(+) 9 004,38 €/HT
N°2021/07B du 11 mars 2021	Avenant n°2 – Prolongation du marché de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries avec la société IKOS ENVIRONNEMENT Lot n°4 : Traitement des déchets ultimes	(+) 59 400,00 €/HT
N°2021/08B du 11 mars 2021	Acquisition de composteurs Demande de subvention	
N°2021/09B du 11 mars 2021	Avenant n°5 Marché d'exploitation du réseau d'assainissement de la Ville de Fécamp	(+) 18 451,26 €/HT
N°2021/10B du 11 mars 2021	DECI - Plaine du Buc Demande de subventions	

Délibération N°2021/69C : Relevé des décisions de Mme la Présidente

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Dans le cadre des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire par Madame la Présidente, et selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises par la Présidente :



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Réunion du Conseil communautaire

Séance du 13 avril 2021

NUMERO		OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	Sous-préfecture	
					Date envoi	Date réception
2020/43	ARL	Attribution marché Fourniture de vêtements pro et EPI - LOT 1 Vêtements - GAUDU	GAUDU	Maxi 15 000 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/44	ARL	Attribution marché Fourniture de vêtements pro et EPI - LOT 2 Chaussures - GAUDU	GAUDU	Maxi 3 000 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/45	ARL	Attribution marché Fourniture de vêtements pro et EPI - LOT 3 Gants - GAUDU	GAUDU	Maxi 2 000 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/46	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 1 Equipements de cuisine - LANEF PRO	LANEF PRO	16 627,38 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/47	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 4 Vaisselle - LANEF PRO	LANEF PRO	1 077,97 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/48	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 5 Equipements et jeux extérieurs - HABA FRANCE	HABA FRANCE	19 336,58 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/49	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 6 Mobiliers adulte - MANUTAN COLLECTIVITES	MANUTAN COLLECTIVITES	10 726 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/50	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 7 Mobiliers enfant - HABA FRANCE	HABA FRANCE	28 193,47 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/51	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 8 Mobiliers de puériculture - DAILLOT INTERNATIONAL	DAILLOT INTERNATIONAL	27 021,26 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/52	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 9 Textiles de puériculture - GRANJARD	GRANJARD	2 090,45 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/53	ARL	Attribution marché Equipements et mobiliers Le pré en bulles - LOT 11 Matériels d'éveil sensoriel - HABA FRANCE	HABA FRANCE	4 802,30 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/54	ARL	Attribution marché Equipements et matériels Le pré en bulles - LOT 2 Equipements électroménager technique - LANEF PRO	LANEF PRO	13 897 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/55	ARL	Attribution marché Equipements et matériels Le pré en bulles - LOT 10 Matériels d'éveil - HABA FRANCE	HABA FRANCE	2 118,50 € HT	16/12/2020	16/12/2020
2020/56	CC ASK	Souscription d'une ligne de trésorerie			16/12/2020	16/12/2020
2020/57	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/58	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Réunion du Conseil communautaire

Séance du 13 avril 2021

2020/59	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/60	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/61	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/62	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/63	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/64	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/65	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/66	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/67	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/68	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/69	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/70	SDP	Attribution de la GIPA 2020 à			17/12/2020	17/12/2020
2020/71	SDP	Attribution de la GIPA 2020			17/12/2020	17/12/2020
2020/72	AL	Délégation à M. MAHEUT pour signature cession SCI SF&CO			21/12/2020	21/12/2020
2020/73	SMO	AMO renouvellement DSP Transport Urbain - BC 2 - Groupement AMPLITUDE TC - DG CONSEIL - HOURCABIE			22/12/2020	22/12/2020
2020/74	SDP	Attribution de la GIPA 2020			19/01/2021	19/01/2021
2020/75	SDP	Attribution de la GIPA 2020			19/01/2021	19/01/2021
2020/76	SDP	Attribution de la GIPA 2020			19/01/2021	19/01/2021
2020/77	SDP	Attribution de la GIPA 2020			19/01/2021	19/01/2021
2021/01	ARL	Avenant n°3 - Programme de réhabilitation de mares 2019/2020	DELAHAIS	608,50 € HT	18/01/2021	18/01/2021
2021/02	ARL	Avenant de transfert n°1 - Réhabilitation de l'école Alphonse ALLAIS en établissement d'accueil pour jeunes enfants - Lot n°10 Aménagements extérieurs - COLAS	COLAS France		21/01/2021	21/01/2021
2021/03	ARL	Marché complémentaire - Fourniture d'équipements et mobiliers pour l'espace Le pré en bulles - Lot n°5 Equipements et jeux extérieurs	HABA FRANCE	176,80 € HT	08/02/2021	08/02/2021
2021/04	ARL	Marché complémentaire - Fourniture d'équipements et mobiliers pour l'espace Le pré en bulles - Lot n°7 Mobiliers enfant	HABA FRANCE	5 852,37 € HT	08/02/2021	08/02/2021
2021/05	ARL	Marché complémentaire - Fourniture d'équipements et mobiliers pour l'espace Le pré en bulles - Lot n°8 Mobiliers de puériculture	DAILLOT INTERNATIONA L	444,40 € HT	08/02/2021	08/02/2021
2021/06	ARL	Marché complémentaire - Fourniture d'équipements et mobiliers pour l'espace Le pré en bulles - Lot n°10 Matériel d'éveil	HABA FRANCE	102,60 € HT	08/02/2021	08/02/2021
2021/07	ASK	Remboursement piscine		28 €	04/02/2021	04/02/2021
2021/08	ARL	Avenant n°1 - Aménagement d'un parking PL sur le PAHF	SNET	- 3 727,78 € HT	10/03/2021	10/03/2021



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral
Réunion du Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2021

2021/09	MV	Régie de recettes - Centre de santé			11/03/2021	11/03/2021
2021/10	ARL	Avenant n°1 - Equipements et mobiliers pour l'espace Le pré en bulles - Lot n°6 MANUTAN	MANUTAN COLLECTIVITES	- 357,91 € HT	09/03/2021	09/03/2021
2021/11	ARL	Avenant n°1 - Equipements et mobiliers pour l'espace Le pré en bulles - Lot n°2 LANEF	LANEF PRO	- 2 489,60 € HT	19/03/2021	19/03/2021
2021/12	AL	Délégation de signature à M. Pierre AUBRY pour procéder l'acquisition du bâtiment Garczynski-Traploir à Colleville			08/03/2021	08/03/2021
2021/13	ARL	Attribution - Travaux de désamiantage supplémentaires pour l'espace Le pré en bulle	SARL MARELLE	58 000 € HT	17/03/2021	17/03/2021

Délibération N°2021/70C : Lieu du prochain Conseil communautaire

- A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire fixe à Fécamp le lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

